

Le 24 novembre 2014

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

ENGLISH VERSION

Que font les cadres en gestion des ressources humaines dans les commissions scolaires?



Un rôle au cœur des commissions scolaires

Les cadres des services des ressources humaines sont des gens de passion et d'influence qui cherchent à créer des climats de travail propices à la réalisation de la mission de leur commission scolaire et au développement de tout le personnel. Ils définissent et mettent en œuvre les politiques touchant la gestion des ressources humaines et ils informent et conseillent les directions générales sur leurs prévisions et les impacts de leurs décisions, notamment sur les plans des effectifs.

Ils accompagnent les directions d'établissement ainsi que les autres cadres de la commission scolaire dans la gestion de leur personnel. Ils négocient les applications des conventions collectives avec les syndicats et offrent à tous les employés une oreille attentive lorsque des problèmes de toutes sortes surgissent. Couramment confidents, parfois arbitres, à l'occasion médiateurs, souvent conseillers, les cadres des ressources humaines sont les agents du développement organisationnel et les facilitateurs du changement.

Les défis de l'heure

Attirer les jeunes

Comment attirer et retenir les jeunes au sein du réseau de l'éducation malmené par les médias? Comment se distinguer pour attirer du personnel qualifié dans le secteur de l'éducation quand, pour certaines professions, des emplois affluent avec des avantages parfois supérieurs à ceux offerts dans notre secteur? Les cadres des services des ressources humaines se déplacent dans les salons de l'emploi et multiplient les offres dans les nouveaux médias susceptibles de rejoindre leurs clientèles. De plus, ils développent des programmes pour intégrer et stimuler les jeunes de la génération Y tout en assouplissant certaines conditions dans l'exercice du travail favorisant la conciliation travail et vie personnelle.

Rassurer les employés

Actuellement, les grands défis des cadres des services des ressources humaines sont liés aux compressions budgétaires successives imposées aux commissions scolaires depuis les cinq dernières années. S'ajoutent à cela le climat d'incertitude causé par les possibilités de fusions et de regroupements de services des commissions scolaires, en plus de la prochaine négociation des conventions collectives.

Le rôle est de rassurer les employés, de proposer des solutions innovatrices en ce qui concerne l'organisation du travail et de trouver moyen de les mobiliser vers des objectifs collectifs liés à la mission éducative : la réussite des élèves.

Maintenir des relations constructives avec les syndicats

À l'aube de la prochaine ronde de négociations des conventions collectives sur la scène provinciale, particulièrement dans un contexte où le secteur de l'éducation écope à l'égard des coupures, les relations avec les syndicats sont souvent fragilisées et axées sur plus de revendications. Le rôle des cadres des ressources humaines est d'entretenir des relations constructives avec leurs représentants et centrées sur les solutions plutôt que sur la confrontation.

Un rôle pivot

Rôle-conseil auprès de la direction générale

Les cadres en ressources humaines conseillent et soutiennent les directions générales des commissions scolaires.

«Notre satisfaction au travail : c'est d'avoir pu soutenir plusieurs personnes au cours d'une semaine.»

Leur lien privilégié avec les syndicats et les directions d'établissement font des cadres des ressources humaines des conseillers avisés de la direction générale en les sensibilisant aux impacts prévisibles de leurs décisions sur la mobilisation des employés, les réactions syndicales et la faisabilité de leurs projets.

En plus de faire partie prenante des orientations administratives à l'égard des compressions budgétaires et de l'attrition, ils participent activement à l'identification des besoins en effectifs, à la préparation et au suivi du budget concernant les ressources humaines.

Conseil et appui aux directions d'établissement et autres gestionnaires

Ils exercent également un rôle d'accompagnement des directions d'établissement dans la gestion et le soutien de leur personnel, incluant les employés à défi. Détenant les connaissances fines en matière de droit du travail et de conventions collectives, les cadres en ressources humaines conseillent les directions afin de les soutenir dans leur prise de décision, permettant des choix éclairés dans le respect des droits de chaque membre du personnel et dans la poursuite de la mission éducative.

De plus, ils proposent des plans de développement du personnel, suggèrent des approches de résolution de conflits et d'amélioration du travail en équipe. Le climat de travail demeure une préoccupation pour les gestionnaires en ressources humaines et, à cet égard, ils et elles s'assurent de promouvoir des valeurs de respect et d'éthique dans chacun des milieux. Le tout favorisant les échanges et la concertation, conditions propices aux apprentissages et aux activités associées de près ou de loin à leur mission.

Interprétation et application des conventions collectives

Bien que les négociations collectives se mènent à l'échelle provinciale, l'interprétation et l'application de celles-ci occupent la majorité du temps des services des ressources humaines d'une commission scolaire, notamment :

- l'interprétation de trois conventions collectives et du règlement des cadres;

- l'application des conditions de travail;
- la rémunération et les avantages liés aux différents statuts d'emplois;
- le traitement des griefs;
- les arbitrages;
- les libérations syndicales;
- l'évaluation du personnel;
- les comités de relations de travail;
- les négociations des ententes locales.

Plusieurs cadres des services des ressources humaines recourent à la médiation pour résoudre les conflits et améliorer le climat de travail.

Aide et soutien aux employés

Les cadres des services des ressources humaines sont souvent les premiers confidents des employés qui sont aux prises avec des problèmes ou des conditions liés à leur situation familiale, à leur santé ou à des réclamations de toutes sortes. En plus de leur rôle-conseil, ils élaborent et mettent en œuvre tout un éventail de programmes pour soutenir les employés :

- administrer le programme d'assurances collectives et les régimes de retraite;
- développer des programmes de reconnaissance;
- supporter les employés pour toutes les demandes de congés de maternité, de congés parentaux, de retraits préventifs ou autres congés;
- instaurer des mesures de santé et de sécurité au travail et les munir, lorsque requis, des équipements de protection individuelle ou d'équipements ergonomiques;
- proposer et administrer le programme d'aide aux employés (PAE);
- soutenir les personnes vivant des situations de terreaux de harcèlement;
- gérer les dossiers d'invalidité.

Conclusion

Les cadres des services des ressources humaines ne se contentent pas d'exécuter leurs tâches avec brio. Plusieurs innovent : instauration de programmes de reconnaissance pour valoriser le personnel, développement de profils de compétence pour améliorer le professionnalisme des équipes, gestion personnalisée de quelques dossiers chroniques d'absentéisme et plan d'intervention personnalisé dans des établissements où le climat de travail s'est détérioré.

Les cadres des services des ressources humaines sont des gens engagés à créer des milieux de travail sains et favorables à la mobilisation des employés envers la réussite des élèves.



Commission professionnelle
Services des
ressources humaines

SSQ Services
mobiles

Faites vos réclamations à partir de votre
téléphone intelligent!
www.ssq.ca/mobile



CONCOURS
MA
SOUSSION
GAGNANTE

50 000 \$
EN PRIX


laPersonnelle
Assureur de groupe auto
et habitation

[PUBLIREPORTAGE - Prévenir les dommages causés par les tempêtes de vent](#)

Équipe de production

Rédaction: Conseil de la CP des services des ressources humaines

Collaboration à la rédaction: Suzanne Lily Roy

Coordination, révision et mise en page: Lyne Lagacé

Réalisation et diffusion: AQCS

aqcs.ca

Les cadres scolaires sont un rouage essentiel du réseau québécois de l'éducation.

1195, avenue Lavigerie, bureau 170, Québec (Québec) G1V 4N3
Téléphone : 418 654-0014 Télécopieur : 418 654-1719 aqcs.ca